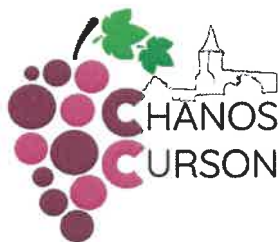


REPUBLIQUE FRANCAISE
« LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE »



Procès-verbal du Conseil Municipal

DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, à la mairie annexe de CHANOS CURSON, sous la présidence de **Monsieur Pascal BAUDE, le Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **21/4/26**

Date d'affichage : **21/4/26**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Pascal BAUDE, Sandrine COTTE-MAZOYER, Patrick BERTRAND, Nicole MUCCHIELLI, Cédric ANGENIOL, Isabelle POCHON, Corinne TURC, Sandrine SAUVAJON, Julien ANDOCHE, Stéphanie POINT, Cinthia MACHADO, Adrien BLETON, Aymeric GENEST, Rémy BOISSET

Était absent et excusé : Jean-Nicolas WASEIGE

Rémy BOISSET a été désigné secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 14

L'ordre du jour :

N° Projet	Objet	Rapporteur
27/04/2026.023	Désignation des membres des commissions obligatoires	M. le Maire
27/04/2026.024	Désignation des membres de la CCID	M. le Maire
27/04/2026.025	Désignation des membres des commissions communales	M. le Maire
27/04/2026.026	Désignation des membres de la commission extra-municipale Pétiscolaire	M. le Maire
27/04/2026.027	Désignation des membres des commissions projets	M. le Maire
27/04/2026.028	Désignation des délégués	M. le Maire
27/04/2026.029	Vote du CFU 2025 de la commune	M. le Maire
27/04/2026.030	Affectation du résultat 2025	M. le Maire
27/04/2026.031	Vote du BP 2026	M. le Maire
27/04/2026.032	Demande de subvention pour la DETR 2026 pour le dossier de la rénovation de la salle des associations	M. le Maire
27/04/2026.033	Vote des taux d'imposition 2026	
27/04/2026.034	Avenant au contrat d'assurance	
27/04/2026.035	Convention pour l'usage du réseau éclairage public pour l'installation de la vidéoprotection	M. le Maire
27/04/2026.036	Programme voirie 2026	M. le Maire

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 AFFAIRES GENERALES

I.1.1 – Désignation des commissions municipales obligatoires

Exposé :

- ***Commission de contrôle des listes électorales :***

La commission de contrôle dans les communes de plus de 1000 habitants est composée de 3 membres répartis de la manière suivante :

- Un conseiller municipal volontaire pris dans l'ordre du tableau. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

- ***Commission d'appel d'offres (CAO) :***

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'Appel d'Offres doit être constituée. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée du maire et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. Les marchés passés selon une procédure formalisée d'un montant supérieur aux seuils européens fixé par la Code de la Commande Publique lui sont obligatoirement soumis pour attribution. Elle peut avoir un rôle consultatif dans les autres cas.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents décide de désigner les membres qui siégeront dans ces deux commissions obligatoires :

- **Commission de contrôle des listes électorales :**

Membre : Adrien BLETON

- **Commission d'appel d'offres (CAO)**

Responsable : Pascal BAUDE,

Membres titulaires : Sandrine COTTE-MAZOYER, Patrick BERTRAND, Rémy BOISSET

Membres suppléants : Isabelle POCHON, Adrien BLETON, Stéphanie POINT

I.1.2 – Désignation des membres de la CCID

Exposé : Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires par le directeur départemental des Finances Publiques est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par délibération du Conseil Municipal.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents :

- décide de nommer :

- COMMISSAIRES TITULAIRES		
Nom et prénom	Profession	Adresse
ALLONCLE Jacques	agriculteur	550 Chemin des Saviaux 26600 CHANOS-CURSON
FREICHE Isabelle	Mère au foyer	3 Route du Pont 26600 CHANOS-CURSON
MACHON Nicolas	agriculteur	1350 Chemin de Veaunes 26600 CHANOS-CURSON
VEYRAT Laurent	agriculteur	275 Chemin des Planaises 26600 CHANOS-CURSON
FERRIERE Geneviève	retraîtée	10 Impasse du Combarriot 26600 CHANOS-CURSON
BLACHE Serge	retraité	30 Chemin de Font-Côtes 26600 CHANOS-CURSON
PRADELLE Jacques	retraité	5 Rue du Riou 26600 CHANOS-CURSON
BOITEUX Bruno	retraité	2 Rue du Verger 26600 CHANOS-CURSON
FRAISSE Michel	agriculteur	3 Rue Champs du Beaume 26600 CHANOS-CURSON
GELIBERT Laurent	entrepreneur	190 Rue des Artisans 26600 CHANOS CURSON
SAUVAJON Dominique	agriculteur	305 Chemin de Veaunes 26600 MERCUROL VEAUNES
Marie-Marguerite VEYRAT	Retraîtée	125 Chemin des Saviaux 26600 CHANOS-CURSON

I.1.3 – Désignation des membres des commissions communales

Exposé :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes ou temporaires, consacrés à un thème transversal ou à un objet précis.

Monsieur le Maire proposera la constitution des commissions suivantes :

Nom commission	Responsable	Adjoint ou binôme	Membres et noms
Espaces verts et aménagement des espaces publics	Isabelle POCHON	Patrick BERTRAND	Aymeric GENEST Julien ANDOCHE

Mobilité, déplacement et environnement	Aymeric GENEST	Isabelle POCHON	Adrien BLETON Stéphanie POINT Sandrine SAUVAJON
Animation commerces de proximité (marchés, marché de Noël...)	Sandrine COTTE	Sandrine SAUVAJON	Corinne TURC
DECI (défense extérieure contre l'incendie)	Patrick BERTRAND	Adrien BLETON	
PCS (plan communal de sauvegarde)	Sandrine COTTE	Pascal BAUDE	
Culture et lien social, cadre de vie	Corinne TURC	Nicole MUCCHIELLI	Stéphanie POINT Cinthia MACHADO Jean Nicolas WASEIGE
Vie associative	Nicole MUCCHIELLI	Sandrine SAUVAJON	Isabelle POCHON Cinthia MACHADO

Nom commission	Responsable	Adjoint ou binôme	Membres et noms
Communication	Nicole MUCCHIELLI	Cinthia MACHADO	Isabelle POCHON Céline CHABALET
Jeunesse et sport	Nicole MUCCHIELLI	Adrien BLETON	Aymeric GENEST Céline CHABALET Cinthia MACHADO
Organisations des cérémonies patriotiques et vœux et vœux Défense	Corinne TURC	Sandrine COTTE	Céline CHABALET Jean Nicolas WASEIGE

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents décide de nommer les membres ci-dessus dans les commissions municipales

I.1.4 – Désignation des membres de la commission extra-municipale Pétiscolaire

Exposé : Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former des commissions extra-municipales, consacrés à un thème transversal ou à un objet précis.

Nom commission	Responsable	Adjoint ou binôme	Membres et noms
Périscolaire	Corinne TURC	Stéphanie POINT	Délégués parents d'élèves Familles rurales Ecole

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents décide de nommer les membres ci-dessus dans la commission extra-municipale périscolaire

1.1.5 – Désignation des membres des commissions projets

Exposé : Monsieur le Maire propose la constitution des groupes de travail sur certains projets :

Nom commission projet	Responsable	Adjoint ou binôme	Membres et noms
Projet signalétique commerces et services	Sandrine COTTE	Christophe BEAL	Sandrine SAUVAJON
Projet autour du Numérique (services et élus)	Cédric ANGENIOL	Isabelle POCHON	Aymeric GENEST Rémy BOISSET
Projet travaux cimetière	Stephanie POINT	Adrien BLETON	Sandrine COTTE
Projet réfection sanitaires Curson	Julien ANDOCHE	Christophe BEAL	Patrick BERTRAND Cédric ANGENIOL
Projet école (eau- jardin)	Cinthia MACHADO	Aymeric GENEST	Patrick BERTRAND
Projet Video surveillance	Pascal BAUDE	Patrick BERTRAND	Christophe BEAL
Projet Valrim	Pascal BAUDE	Cédric ANGENIOL	Patrick BERTRAND Adrien BLETON

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents décide de nommer les membres ci-dessus dans les commissions projet

I.1.6 – Désignation des délégués

Exposé : Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller Municipal Correspondant Défense.

Monsieur le Maire expose qu'il entend mettre l'accent sur la sécurité des déplacements à l'intérieur du village, la prévention des actes de vandalisme et des incivilités et la mise en place d'un réseau de vigilance pour prévenir les cambriolages. Il souhaite que la question de l'accessibilité soit systématiquement prise en compte dans les aménagements des voiries et des bâtiments. Il propose au Conseil Municipal de désigner un conseiller Municipal délégué à la sécurité et l'Accessibilité et Correspondant Prévention Routière.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents décide de désigner :

- Madame Corinne TURC comme conseillère municipale correspondante défense,
- Madame Sandrine SAUVAJON comme correspondante sécurité, prévention routière et accessibilité, elle sera assistée par Monsieur Christophe BEAL

1.2 FINANCES

1.2.1 – Vote du CFU 2025 de la commune

Exposé : Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le compte financier unique de l'exercice 2025, qui avait été fait par Madame Isabelle FREICHE, maire du précédent mandat, dont les résultats sont les suivants :

La réalisation des dépenses et recettes en section de fonctionnement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	865 262.82	663 450.71	201 812.11
Report 2024			28 844.30
RESULTAT DE CLOTURE			230 656,41

La réalisation des dépenses et recettes en section d'investissement s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION	910 128.46	555 287.18	354 841.28
Report 2024			- 331 161.63
RESULTAT DE CLOTURE			23 679.65
RESTES A REALISER	117 535.00	175 548.04	-58 013.04
BESOIN EN PRELEVEMENT			-34 333.39

Le budget 2025 a été voté par chapitre, le Conseil Municipal examinera les réalisations correspondantes.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents approuve le compte financier unique 2025 du budget principal.

1.2.2 – Affectation du résultat 2025 intégrant les résultats du budget du CCAS 2025

Exposé : Monsieur le Maire indique que le CCAS étant dissous au 31 décembre 2025, il est nécessaire d'intégrer les résultats du budget du CCAS de 2025,

- soit un résultat de clôture en fonctionnement de 804.21 euros qui porte le résultat à affecter à **231 460.62 €**
- et un résultat de clôture en investissement de 442,46 qui ramène le besoin en prélèvement à **33 890,93€**.

Monsieur Le Maire propose d'affecter à la section d'investissement du budget général de la commune la somme de **33 890.93 euros au compte 1068**. Le solde, soit **197 569.69 euros** sera conservé en section de fonctionnement du budget général de la commune **au compte 002**.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation de résultat proposé.

1.2.3 – Vote du BP 2026

Exposé : **Section FONCTIONNEMENT**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à **1 020 000.00 €**

Dépenses :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	248 650.00 €
- Chapitre 012 Charges de Personnel	328 370.00 €
- Chapitre 014 Atténuations de produits	4 000.00 €
- Chapitre 065 Autres charges de gestion courante	127 093.00 €
- Chapitre 066 Charges Financières	9 539.41 €
- Chapitre 067 Charges exceptionnelles	1 800.00 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement	271 794.60 €
- Chapitre 042 Opérations d'ordre	29 490.67 €

Soit un total général égal de **1 020 000.00 €**

Recettes :

- Chapitre 70 Produits des services	20 180.00 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	80 100.00 €
- Chapitre 731 Fiscalité locale	505 076.00 €
- Chapitre 74 Dotations et participations	159 440.00 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	31 604.31 €
- Chapitre 76 Produits financiers	30.00 €
- Chapitre 78 Reprise sur provisions	14 000.00 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges	12 000.00 €
- R 002 résultat fonctionnement reporté	197 569.69 €

Soit un total général égal de **1 020 000.00 €**

Section INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **554 533. 31 €**.

Dépenses :

- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	130 040.75 €
- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	38 000.00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	338 492.56 €
- Chapitre 23 Immobilisations en cours	20 000.00 €
- Chapitre 041 Opérations patrimoniales	28 000.00 €

Soit un total général égal de **554 533.31€**

Recettes :

- Chapitre 10 Dotations, fonds divers	51 500.00 €
- Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement	33 890.93 €
- Chapitre 13 Subventions d'investissement	117 535.00 €
- Chapitre 21 Virement de la section de fonctionnement	271 794.60 €
- Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	27 690.67 €
- Chapitre 041 Opérations patrimoniales	28 000.00 €
- Chapitre 001 Report section investissement	24 122.11 €

Soit un total général égal de

554 533.31 €.

Décision : Le Conseil municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, vote le budget pour 2026.

1.2.4 Demande de subvention auprès de l'Etat pour le dossier de rénovation de la salle des associations

Exposé : Vu la délibération n° 2024-056 du 25 novembre 2024 autorisant Madame le Maire à arrêter le projet de rénovation de la salle des associations et l'autorisant à signer tout document relatif à ce dossier. Vu la délibération n° 2024-057 du 25 novembre 2024 autorisant Madame le Maire à demander des subventions pour la rénovation de la salle des associations.

La commune a déposé un dossier pour la DETR 2026 en janvier 2026 et il est nécessaire de valider le dépôt de ce dossier par une délibération.

Il est proposé d'affecter à ce projet d'investissement une enveloppe de 189 180.00€HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

COÛT TOTAL HT	189 180,00€ HT
SUBVENTION CD 26	56 754,00€ HT
SUBVENTION Etat (DETR)	47 295.00€HT
SUBVENTION SDED	15 000.00€ HT
SUBVENTION Région	30 000.00€HT
AUTOFINANCEMENT	40 131.00 €HT

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour le dossier sur la rénovation de la salle des associations et de signer tous les documents afférents à ce dossier

II– Affaires NON soumises à délibération

1.2.5 Vote des taux d'imposition 2026

Exposé : Il est proposé de conserver les taux de 2025 pour les taux communaux de 2026 :

- le taux de la TFPB s'établira à 31.69 %
- le taux de la TFPNB s'établira à 60.76 %
- le taux de la TH s'établira à 11.09 %

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve cette proposition

I.3 BATIMENTS ET BIENS COMMUNAUX

1.3.1 Avenant au contrat assurance pour les biens de la commune

Exposé : Monsieur le Maire indique que la commune a installé un pumtrack en 2025 et qu'il est nécessaire de prendre un avenant à notre contrat d'assurance pour l'assurer.

Notre assurance AGB nous a transmis un avenant pour rajouter cet équipement ainsi que le tennis qui n'avait pas été intégré au contrat.

La cotisation annuelle est fixée à 6 126.87 euros HT soit 6 719.04 euros TTC pour assurer l'ensemble des biens sur la commune.

Décision : Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à ce dossier et à signer tous les documents afférents à ce dossier

I.4 VOIRIE ET RESEAUX

1.4.1 Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation d'équipements de vidéoprotection

Exposé : Territoire d'énergie Drôme nous transmet la convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation d'équipements de vidéoprotection. L'objet de cette convention est d'autoriser la commune à installer ou faire installer ainsi qu'à exploiter ou faire assurer l'exploitation dans les conditions techniques et financières par cette présente convention les équipements de vidéoprotection sur le réseau de l'éclairage public.

La mise en place du réseau d'éclairage public et l'exploitation des équipements de vidéoprotection ne doivent générer aucune charge financière supplémentaire pour l'exploitant éclairage public. En conséquence, toutes les interventions et prestations que l'exploitant éclairage public doit assurer au profit de la commune leur seront facturées.

La durée de la présente est de six ans à compter de la signature par les parties.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

1.4.2 Voirie 2026

Patrick BERTRAND fait la présentation des différentes propositions pour le programme voirie pour l'année 2026.

SECTEUR	DESCRIPTION	COUT	PROGRAMMATION
VC PAILLANCHES	longueur 400ml réfection partielle de la chaussée	25897,50	2026
1ère option	reprise des bords en enrobé pour avoir une voie de 4,00m et sur 0,30m de chaque coté du gravier ou terre au choix		
VC PAILLANCHES			
2ème option	longueur 400ml réfection totale de la chaussée en enrobé	49160,00	2026
VC ROUTE DE TAIN	longueur 62ml x5,00 pontage des fissures avec du bitume fondu	20011,00	2027
	longueur 16,79ml x6,30 décaissement puis enrobé		
VC CHEMIN DE L'ALLEE	longueur 90ml x5,00 rebouchage trous en bi-couche	6552,00	2026
1ère option			
VC CHEMIN DE L'ALLEE	longueur 90ml x5,00 réfection totale de la chaussée en enrobé	11891,60	2027
2ème option			

La route de Veunes et Font Côtes seront faits peut-être par les agents. Le chemin de l'allée (réfection totale de la chaussée) pour un coût de 11891,60 euros et le chemin des paillanches pour 25 897.50 euros.

La commune choisit une réfection partielle qui permettrait que la vitesse soit maîtrisée.

Pour la route de Tain, une partie est à refaire.

Le chemin de l'allée a été dégradé suite aux travaux de la Veune, la montée du pont est aussi dégradée d'où le choix d'une réfection totale.

Aymeric GENEST indique que le chemin des paillanches est dangereux de le laisser ainsi.

Sandrine COTTE MAZOYER indique qu'il faut stabiliser les bords.

Pascal BAUDE précise qu'il ne faut pas favoriser la vitesse sur ce chemin.

Décision : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à treize voix pour et une abstention (Aymeric GENEST) des membres présents décide de retenir la proposition : VC Paillanches (1^{ère} option) : réfection partielle de la chaussée pour un montant de 25 897.50 euros et VC chemin de l'allée (2^{ème} option) : réfection totale de la chaussée en enrobé pour un montant de 11 891.60 euros, délègue la consultation pour ces travaux à Arche agglo et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II. AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré avec Cédric ANGENIOL, Monsieur Nicolas CHEVALIER qui est venu en mairie présenté le projet d'installation d'une antenne sur son terrain.

Il y a une nécessité d'installer d'antenne. ATC avait proposé à l'époque l'installation d'une antenne vers la lagune.

Stéphanie POINT demande qu'elle est l'intérêt de la commune

Sandrine COTTE MAZOYER indique que si une antenne est installée sur le domaine public, la commune peut percevoir une redevance d'occupation du domaine public.

Le Maire indique que l'on devrait recevoir une déclaration préalable et que le PLU autorise la pose d'une antenne.

Monsieur le Maire présente le projet de station d'épuration sur Tain.

Fin du Conseil à 23h00

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 mai 2026 à 20h30

Pascal BAUDE
Le Maire de CHANOS-CURSON



Rémy BOISSET,
Secrétaire

